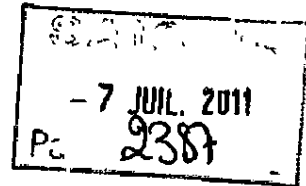


ENREGISTRE SOUS LE N° 3100331
LE GREFFIER

(4735)



**Requête à Monsieur le Président du Tribunal de commerce d'Evreux
afin de prorogation du délai d'approbation des comptes**

AAF France, société par actions simplifiée au capital de 5.335.715,60 €, dont le siège social est situé Rue William Dian, 27620 Gasny, 775 574 213 R.C.S. Evreux

Ayant pour avocat Maître Christian Cortier, avocat au Barreau de Paris,
34 avenue de Messine, 75008 Paris (tel : 06 85 69 72 30, télécopie : 01 47 95 15 35)

A l'honneur de vous exposer que son exercice social court du 1 janvier au 31 décembre. AAF France a donc clôturé les comptes de son dernier exercice social le 31 décembre 2010 et doit soumettre ces comptes à approbation au plus tard le 30 juin 2011, depuis qu'elle n'a plus qu'un associé unique.

AAF France, a été transformée de société anonyme en société par actions simplifiée au cours de ce dernier exercice social. L'exercice social 2010 est donc le premier exercice dont les comptes sont soumis à approbation sous le régime de la société par actions simplifiée. Cette relative inexpérience fait que le commissaire aux comptes de la société ne dispose pas encore de l'ensemble des renseignements et documents nécessaires pour parfaire sa mission et établir son rapport au titre de cet exercice social. AAF France ne pourra donc pas soumettre les comptes de cet exercice à approbation avant le 1 juillet 2011.

AAF France a donc l'honneur de vous prier de bien vouloir lui permettre de bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois jusqu'au 30 septembre 2011 pour pouvoir soumettre à approbation dans les conditions légales et statutaires les comptes de son exercice social clos le 31 décembre 2010 à l'associé unique.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 29 juin 2011

Christian Cortier
Avocat au Barreau de Paris

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce d'Evreux,

vu la requête qui précède et le motif exposé,

vu les articles L.225-100 et L.227-9 du Code de Commerce,

prolongeons jusqu'au 30 septembre 2011, le délai imparti pour soumettre dans les conditions légales et statutaires les comptes de son exercice social clos le 31 décembre 2010 à l'approbation de ses associés.

Ordonnons le dépôt de la présente ordonnance en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés du greffe du Tribunal.

Fait à Evreux, le 07-07-2011.

